

***Partage de connaissances et renforcement de capacités
sur les APAC (Aires et territoires
du patrimoine autochtone et communautaire)***

Compte rendu de l'atelier du 16-21 octobre 2016



Pour le Consortium APAC,
Christian Chatelain et Grazia Borrini-Feyerabend,
15 décembre 2016

RESUME

L'association casamançaise KABEKA (*Se concerter pour se prémunir*), avec l'appui du PMF-FEM de Dakar et du Consortium APAC ont organisé à Saint Louis du Sénégal, pendant cinq jours, un atelier d'information, d'échange, d'analyse et de planification initiale sur les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) en présence de personnes ressources diverses de 5 pays (Sénégal, Bénin, Guinée, Guinée Bissau et Maroc).

L'atelier, qui avait pour thème « **Partage de connaissances et renforcement de capacités sur les APAC** (Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire », s'est déroulé dans le cadre du programme **GSI** (Initiative d'appui mondial aux APAC). L'objectif principal de cette initiative est de favoriser la **reconnaissance appropriée et le soutien aux APAC** et la promotion de leur efficacité par l'intermédiaire du renforcement de capacités dans au moins 26 pays pilotes, dont le Sénégal, le Maroc et le Bénin. Il avait pour objectifs le partage des expériences et des connaissances, l'apprentissage du concept, menaces et opportunités des APAC, l'analyse des réponses à ces menaces et le renforcement des capacités de tous les participants. Les participants étaient des représentants des peuples autochtones et des communautés locales qui gouvernent et gèrent leurs APAC, des représentants des agences gouvernementales concernées et des organisations de la société civile, ainsi que les coordinateurs nationaux du PMF-FEM.

Le contenu de l'atelier fut intense avec, le premier jour, dénommé « **Situation des APAC en Afrique de l'Ouest** », la présentation des expériences des 5 pays en matière de conservation communautaire ; le deuxième jour, intitulé « **Concepts & analyses** », fut celui de la présentation des concepts et bases des APAC suivie de travaux de groupes qui ont permis d'élaborer des « cartes parlantes » et une ébauche de stratégie pour chacun des pays représentés ; le troisième jour a permis de faire **deux visites de terrain** et apprendre de deux exemples d'APAC locales (Réserve du Ndiael- village de Ngnith et Parc national du Djoudj- APAC de Djoudj) ; le quatrième jour a été le jour de « **Planning & appuis mutuels** » avec des travaux de groupe pour l'élaboration de Plans d'actions par chacune des équipes pour la promotion de la reconnaissance et l'appui aux APAC dans leur pays respectifs ; le cinquième et dernier jour de l'atelier, intitulé « **Futur de l'apprentissage des APAC** » a permis de discuter et améliorer les plans d'actions en plénière.

Outre de nombreuses leçons apprises par chacun des pays sur leurs potentialités en matière d'APAC, et particulièrement sur la présence de coutumes, règles et institutions traditionnelles encore bien vivantes, les résultats principaux de l'atelier sont condensés dans la planification faite par chaque pays :

La **Guinée** a comme objectifs le renforcement des structures coutumières, le suivi écologique des ressources naturelles et la promotion des biens et des services générés par les APAC et leurs zones connexes. Elle envisage de réaliser un inventaire national des APAC, évaluer le potentiel en APAC transfrontalières, capitaliser et conforter les bases des connaissances sur les APAC, promouvoir le développement du réseau sectoriel des «APAC et élaborer une stratégie sectorielle APAC assortie de plans d'actions/budgets pour le financement de leur reconnaissance légale, de leur gestion et de leur gouvernance.

La **Guinée Bissau** souhaite promouvoir trois initiatives qui sont de faire connaître les Lois parmi les communautés et les parties prenantes; organiser un atelier national sur les APAC et identifier les APAC potentielles à appuyer par le PMF-FEM en réseau. Elle envisage de procéder à l'identification et la promotion des APAC dans le pays, à la création d'une base de données nationale sur les APAC, à la création d'un réseau national des APAC, à l'appui aux APAC potentielles par le PMF-FEM, à la diffusion des activités menées par les APAC, à la reconnaissance formelle des droits des communautés et du système de gestion traditionnelle, et à la reconnaissance internationale des APAC de Guinée et de leurs valeurs.

Le **Bénin** propose également trois initiatives stratégiques qui sont de développer un centre national de ressources sur les APAC, mettre en place le consortium national APAC du Bénin et généraliser la mise en œuvre du programme « graines du futur » pour faciliter la transmission des connaissances intergénérationnelles et garantir la protection durable des APAC. Le Bénin envisage de faire adhérer les acteurs clés à la cause des APAC, améliorer les connaissances et la conscience des acteurs clés, promouvoir la reconnaissance des APACs par l'analyse du cadre légal et le plaidoyer pour sa relecture, confirmer les sites APAC potentiels, initier un réseau national d'APAC, outiller les communautés pour conserver et défendre leurs APAC et créer une synergie d'action entre les pays en favorisant la création d'un réseau régional via des visites d'échanges d'expériences entre pays.

Le **Maroc** se fixe 4 objectifs stratégiques qui sont d'améliorer l'état des connaissances des APAC au niveau national, accompagner les efforts de conservation des APAC identifiées, intégrer la question des APAC dans les stratégies régionales, et mettre en place un cadre national favorable à la reconnaissance des APAC. Il prévoit pour cela d'améliorer l'état des connaissances des APAC, accompagner les efforts de conservation des APAC identifiées par le soutien de 4 à 10 APAC emblématiques, intégrer la question des APAC dans les stratégies régionales et mettre en place un cadre national favorable à la reconnaissance des APAC.

Le **Sénégal** vise trois objectifs stratégiques qui sont d'améliorer la situation des APAC actuelles au niveau national, mettre en place un système de communication et de gestion des connaissances sur les APAC et chercher à influencer les politiques en faveur des APAC. Il envisage pour cela l'identification d'APAC existantes et potentielles, le renforcement des capacités des APAC au niveau national, la mise en place d'un réseau national fonctionnel des APAC, l'organisation de consultations régionales et nationales et des échanges d'expériences avec d'autres APAC de la sous-région, le développement d'une base de données sur les APAC, l'inscription des APAC dans le registre mondial www.iccaregistry.org et la diffusion d'informations sur les APAC aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il prévoit également l'analyse du cadre juridique et des politiques pouvant influencer sur les APAC, la sensibilisation des décideurs et acteurs étatiques de l'environnement sur le rôle des APAC dans la conservation et la garantie de la prise en compte des APAC dans la typologie des aires protégées, des textes de loi et des documents de politique au niveau national.



CONTENU

RESUME	2
INTRODUCTION	6
CONTEXTE.....	7
OBJECTIFS	8
PARTICIPANTS.....	9
METHODES ET DEROULEMENT	9
LEÇONS APPRISES et OPPORTUNITES.....	11
RESULTATS DE L'ATELIER.....	15
Guinée	16
Guinée Bissau	16
Bénin.....	17
Maroc	18
Sénégal	18
Globalement.....	19
EVALUATION PAR LES PARTICIPANTS.....	19

[Annexes](#)

Annexe 1 Liste des participants et contacts	21
Annexe 2 : Agenda de l'atelier « Partage des connaissances et renforcement de capacités sur les APAC » Saint Louis du Sénégal, 16-21 Octobre 2016	24
Annexe 3 : Guide de questions pour la préparation des présentations Pays	26
Annexe 4 : Guide de questions pour le travail de groupe N°1	35
Annexe 5 : Guide de questions pour le travail de groupe N°2	38



ABBREVIATIONS et ACRONYMES

AP :	Aire Protégée
APAC :	Aire et Territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CL :	Communauté locale
CLIP :	Consentement libre, informé et préalable
COP :	Conférence des parties (de la CDB)
PMF-FEM :	Fonds pour l'environnement mondial – Programme des petites subventions
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
GIZ :	Coopération allemande pour le développement
GSi	Global support initiative (Initiative d'appui mondial aux APAC)
KABEKA	Kamaloor be kafankante en langue Diola (Se concerter pour se prémunir)
NU :	Organisation des Nations Unies
OMT	Organisation mondiale du travail
ONG :	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PA	Peuple autochtone
PNUD - WCMC :	Programme des Nations Unies – Centre mondial du suivi de la conservation
PoWPA :	Programme de travail du PMF-FEM sur les aires protégées

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord les communautés, autorités et toutes les personnes nous ayant accueillis dans la région de Saint Louis.

Nos vifs remerciements vont également aux organisateurs de l'atelier au Sénégal, et en premier lieu au personnel du PMF-FEM de Dakar.

Enfin, nous tenons à exprimer toute notre gratitude aux participants des 5 pays représentés pour leurs contributions riches et productive.

Il aurait été plus difficile pour le Consortium APAC de porter son appui technique à la conception et à la facilitation de l'atelier sans l'appui de Kabeka qui a pris part dès le début, avec le PMF-FEM, à l'organisation de l'atelier ainsi qu'à son déroulement.



INTRODUCTION

KABEKA, le PMF-FEM et le Consortium APAC ont organisé à Kinshasa un atelier sur le « Partage de connaissances et renforcement de capacités sur les APAC (Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire) ».

L'atelier Régional de partage des connaissances et de renforcement des capacités sur les APAC qui s'est déroulé à Saint Louis a bénéficié de l'appui financier et logistique du PMF-FEM de Dakar dans le cadre de l'initiative pour l'appui mondial aux APAC (GSI) soutenu par le PNUD et financé par la coopération allemande.¹ L'atelier de Saint Louis du Sénégal auquel ont participé la Guinée, la Guinée Bissau, le Bénin, le Maroc et le Sénégal a signé un des moments clés du GSI dans la sous-Région.

Les APACs sont « *des écosystèmes naturels incluant une biodiversité importante, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles associées, conservés de façon volontaire par des peuples autochtones ou des communautés locales à travers des règles coutumières ou tout autre moyen efficace* ». Les APACs dépendent d'une prise de décision collective concernant la nature et constituent le plus ancien moyen de "conservation" (c'est-à-dire de *préservation, utilisation durable et restauration* de la biodiversité) sur terre. Elles sont étroitement liées aux modes de vie, aux cultures et aux identités des peuples autochtones et des communautés locales. Et elles sont probablement aussi la meilleure réponse aux menaces et pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles.

Le contexte international presse les gouvernements à agir en faveur de la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs territoires et leurs ressources et de leurs capacités et institutions pour les conserver. Ceci passe notamment par :

- (i) la Convention 169 de l'OMT sur les Peuples Autochtones et Tribaux ;
- (ii) la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (2007) dans laquelle elle consacre le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et le droit à leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) avant la mise en œuvre d'initiatives qui peuvent les affecter;
- (iii) le PoWPA de la CDB (COP 7) et les décisions sur les APACs des COP 8, 9, 10 et 11 qui appellent les Parties à soutenir les types innovants de gouvernance des aires protégées, comme les APACs ;
- (iv) les objectifs de Aichi de la CDB COP 11—en particulier l'Objectif 18 (« *D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents* ») et l'Objectif 11 (« *D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et*

¹ Le [Ministère Allemand de l'Environnement \(BMUB\)](#), le [PNUD FEM PPD](#), le [Consortium APAC](#), l'[UICN](#) et le [PNUC-WCMC](#) collaborent sur l'[Initiative d'Appui Mondial aux APAC](#) (abréviation **GSI**) qui est un peu plus détaillée ci-après dans le texte.

d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »

La législation nationale au Sénégal est plutôt favorable à la réalisation de ces objectifs et nous en avons un exemple pionnier avec Kawawana qui est la première APAC du Sénégal à avoir été reconnue officiellement par le gouvernement (via le gouverneur de Région et la Loi sur la décentralisation) en tant qu'aire de conservation gouvernée exclusivement par les communautés locales et leurs autorités locales.

CONTEXTE

L'Afrique est le berceau de l'humanité. Elle abrite des millions de personnes, des cultures anciennes et une biodiversité unique. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, comprend une myriade de territoires habituellement gouvernés, gérés et conservés par ses peuples et communautés autochtones. Ces territoires couvrent forêts et montagnes, zones marines et côtières, lacs et rivières, plaines inondables, pâturages et zones agricoles. La terminologie internationale « APAC » (ICCA en anglais) a été utilisée seulement dans les dernières décennies pour décrire les aires et les terroirs qui sont patrimoine des peuples autochtones et des communautés locales... mais ces aires et ces terroirs existent depuis des centaines d'années sous une multitude de noms locaux.

Depuis le début du nouveau millénaire, les APAC ont été «découvertes» par les différents acteurs sociaux qui ont compris qu'ils peuvent les aider à avancer dans de nombreux objectifs importants. En effet:

- Pour les peuples autochtones et les communautés locales, la reconnaissance et le soutien appropriés aux APAC aident à **garantir les droits et les responsabilités collectifs sur leurs terres, leurs eaux et leurs ressources naturelles** et à favoriser le **respect de leurs connaissances, pratiques et institutions traditionnelles**;
- pour les autorités locales et nationales, la reconnaissance et le soutien appropriés aux APAC aident à promouvoir les **modes de vie durables, l'identité et la fierté culturelle** des communautés, à prévenir l'exode rural et à renforcer la **paix et la sécurité locales**;
- pour les organisations de la société civile, les APAC maintiennent la **viabilité de pratiques conservatoires de la nature et des ressources** qui dépendent plus de **l'intégrité et des capacités internes** que de l'appui technique et financier extérieur.



Dans les dernières décennies, la communication entre les communautés locales au sein et entre les pays s'est aussi considérablement élargie. Dans ce cadre, les peuples autochtones et les communautés locales ont partagé et développé de nouvelles visions de leur futur désiré. Ils critiquent la gouvernance top down imposée par des poignées de décideurs haut-placés qui poursuivent des modèles de développement destructeurs de la nature et/ou les modèles de conservation qui ne tiennent pas comptes des modes de vie et des cultures locales. Et ils suggèrent de remplacer tout cela par le renforcement des institutions locales de gouvernance et de gestion des ressources naturelles au niveau des terroirs, la négociation équitable des décisions avec toutes les parties prenantes, et une meilleure utilisation des savoirs, de la sagesse et des pratiques traditionnelles.

Nous trouvons ici un fort écho aux résultats du [Congrès Mondial des Parcs de Sydney en 2014](#), et à [la Promesse de Sydney](#) en particulier, qui utilisent « **diversité, qualité et vitalité de la gouvernance** » en tant que mots clés pour une nouvelle et prometteuse vision de la conservation de la nature où les APAC seront pleinement reconnues et soutenues en Afrique de l'Ouest comme partout dans le monde.

En accord avec cette vision, le [Ministère Allemand de l'Environnement \(BMUB\)](#), le [PNUD FEM PPD](#), le [Consortium APAC](#), l'[UICN](#) et le [PNUE-WCMC](#) collaborent activement à mettre en œuvre [l'Initiative d'Appui Mondial aux APAC](#) (abréviation **GSI**). L'objectif principal de l'initiative est de favoriser la reconnaissance appropriée et le soutien aux APAC et la promotion de leur efficacité par l'intermédiaire du renforcement de capacités dans au moins 26 pays pilotes. En Afrique de l'Ouest, les pays pilotes sont le Sénégal, le Maroc et le Bénin. L'atelier Régional de partage des connaissances et de renforcement des capacités sur les APAC qui fait l'objet du présent rapport (Saint Louis du Sénégal ; 9-14 Octobre 2016) a signé un des moments clés du GSI dans la région.

OBJECTIFS

L'évènement de Saint Louis du Sénégal prévoit un partage des connaissances et le renforcement des capacités d'un bon nombre d'acteurs clefs en provenance de plusieurs pays de la région, incluant des pays pilotes de l'initiative GSI, mais pas seulement. Les objectifs visés sont (i) le partage des expériences et des connaissances, (ii) l'apprentissage du concept, menaces et opportunités des APAC, (iii) l'analyse des réponses aux menaces et (iv) le renforcement des capacités de tous les participants. En résumé, il s'agissait d'outiller les participants pour qu'ils puissent faire la promotion et renforcer la reconnaissance appropriée des APAC et les appuyer pour rehausser leur efficacité dans la région. Les acteurs clefs des pays participants incluent des représentants des peuples autochtones et des communautés locales qui gouvernent et gèrent leurs APAC, des représentants des agences gouvernementales concernées et des organisations de la société civile, ainsi que les coordinateurs nationaux du PMF-FEM.



Le PMF-FEM du PNUD au Sénégal, l'ONG KABEKA et le Consortium APAC international ont participé à l'organisation de l'évènement. Le bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(UNOPS) a assuré l'appui financier et le Consortium APAC la facilitation et l'appui technique. Le PMF-FEM du PNUD a organisé la visite de terrain avec l'appui de KABEKA.

PARTICIPANTS

L'atelier a réuni, à St Louis, des délégations de 5 pays : Sénégal, Bénin, Guinée, Guinée Bissau et Maroc. Il a regroupé 34 participants dont les 5 coordonnateurs et d'autres responsables des bureaux PMF-FEM de ces pays, des représentants des communautés locales, d'ONG environnementales ou d'organisations professionnelles, des responsables/créateurs d'APAC, des universitaires et des représentants des services environnementaux des états (Eaux et Forêts, Pêche, aires protégées).²

METHODES ET DEROULEMENT

L'approche participative a été largement utilisée. En effet, une place privilégiée a été faite au dialogue, aux travaux de groupes et aux débats, même tout le long des présentations des concepts et notions théoriques. Plusieurs travaux de groupes et une sortie de terrain ont jalonné l'atelier, donnant aux participants la possibilité de bien comprendre et appliquer tout de suite à des cas concrets ce qu'ils ont appris.³

Le premier jour de l'atelier, intitulé « *Situation des APAC en Afrique de l'Ouest* », après les divers discours d'ouverture et consignes d'organisation,⁴ a été consacré à l'écoute des expériences des 5 pays en matière de conservation communautaire. Leurs exposés, préparés à l'avance à l'aide d'un guide de questions ad hoc,⁵ a permis aux participants d'être édifiés sur le niveau d'avancement des différents pays en la matière.⁶

La présentation du Sénégal a permis de débattre entre autres sur le mode de reconnaissance des APAC (par les communautés locales, par les arrêtés communaux et préfectoraux, par le Gouverneur de région et par les représentants décentralisés et déconcentrés de l'état); la reconnaissance par les pairs; le rôle de la direction des aires marines communautaires; le rôle de Kabeka.

La présentation du Bénin a permis de débattre entre autres sur les pratiques traditionnelles, les lieux sacrés, le Vodoun (Etre suprême qui est un être de paix et prône le développement durable), les divinités (fa), les Zangbeto et leurs rôles dans la conservation communautaire, les enclaves dans les forêts, les sanctions sociales aux infractions, les graines du futur, la prise en compte des jeunes générations et l'éducation biculturelle comme modèle.

La présentation du Maroc a permis de débattre entre autres sur la pauvreté des textes législatifs en matière de reconnaissance des droits des communautés à conserver, la perte des pouvoirs des Djemâa (comités de sages), les Agdals comme système et type d'APAC, le projet GSI comme appui au « déblocage » de la situation de reconnaissance, le potentiel d'APAC important (20 millions d'Ha de parcours).

² Voir la liste des participants avec leur photo et contacts en annexe 1.

³ Voir l'agenda de l'atelier en annexe 2

⁴ Voir les discours filmés disponibles auprès de KABEKA

⁵ Voir le guide de questions pour la préparation des présentations Pays en annexe 3

⁶ Voir les présentations sur support Power point disponibles auprès de KABEKA et fournis sur clef USB avec tout le « Paquet de documentation » de l'atelier à au moins une personne par pays.

La présentation de la Guinée Bissau a

permis de débattre entre autres sur la conciliation des méthodes traditionnelles et des lois formelles, la décentralisation encore non installée, la reconnaissance par la Loi forestière des forêts communautaires, la relation entre APAC et régime foncier, les initiatives transfrontières à étudier, le bien commun avec un statut à part entière, la surveillance faite par les esprits et les accord de pêche entre le Sénégal et la G. Bissau.



La présentation de la Guinée a permis de débattre entre autres sur la force encore très vive en Guinée des croyances et du sacré, sur la cohabitation des pouvoirs publics avec le pouvoir traditionnel, l'absence de Loi spécifique sur les APAC mais la reconnaissance du droit coutumier, la richesse naturelle et l'enjeu environnemental des montagnes du Fouta-Djalou (château d'eau de l'Afrique de l'ouest avec 16 sites Ramsar et source de plusieurs fleuves d'envergure africain (Gambie, Sénégal, Niger,...)), l'autorité du lignage qui maintient la bonne relation entre les hommes et la nature et l'exploitation minière qui est en expansion dans la sous-région;

Le deuxième jour, intitulé « *Concepts & analyses* », fut celui de la présentation des concepts et bases des APAC avec les thèmes de « *Histoire, culture et conservation* », « *Menaces & opportunités pour les APAS dans la région* » et « *Les APAC en tant que type de gouvernance des aires conservées* ». Ensuite, des travaux de groupe ont permis d'élaborer des « cartes parlantes » et une ébauche de stratégie pour chacun des pays représentés.⁷

Le troisième jour, une sortie de terrain a été organisée dans deux sites : Au niveau de la réserve du Ndiael (village de Ngnith) et du Parc national du Djoudj (APAC de Djoudj).



Le quatrième jour a été le jour de « *Planning & appuis mutuels* ». Après un travail de débriefing et d'analyse des visites de terrain de la veille, ont été présentés les appuis divers dont peuvent bénéficier les APAC :

Reconnaissance et appui aux APAC par le Consortium APAC, par le WCMC du PNUE &

les réseaux nationaux, ainsi que par le PMF-FEM du PNUD. Suite à cela, un travail de groupes a permis aux équipes pays d'élaborer leurs Plans d'actions pour la promotion de la reconnaissance et l'appui aux APAC.⁸ Le soir de ce 4ème jour, KABEKA et le PMF-FEM ont invité tous les participants à un repas culturel animé par un groupe de musique traditionnel local.

⁷ Voir les questions du groupe de travail N° 1 en annexe 4

⁸ Voir les questions du groupe de travail N° 2 en annexe 5

Enfin, le cinquième et dernier jour de l'atelier, intitulé « *Futur de l'apprentissage des APAC* » a permis à chacune des équipes pays de restituer son plan et fournir des conseils sur les plans des autres équipes pays. A la suite de cet exercice, une distribution de certificats a eu lieu, suivie d'une évaluation de l'atelier et de la clôture des travaux.

Tout au long de l'atelier, le secrétariat des travaux a été assumé par l'équipe de KABEKA (Alexandre Coli, Saltou Sambou, Mamadou GOUDIABY, Assane GOUDIABY,...) et du Consortium APAC (Grazia Borrini-Feyerabend, coordonnatrice générale et Christian Chatelain, co-coordonnateur Afrique).

LEÇONS APPRISES et OPPORTUNITES

Cet atelier a permis aux participants d'apprendre ensemble. En premier lieu, les participants ont appris ce que sont les APAC et ce qu'elles ne sont pas. Cela leur permettra de savoir, dans un lieu donné, s'ils sont en présence ou non d'une APAC sur la base de leurs trois caractéristiques (1. Relation étroite entre un PA ou une CL et un territoire donné ; 2. Institution du PA ou CL en charge des décisions sur ce territoire (*de jure* et/ou *de facto*); 3. Conservation en tant que résultat de ces relations et décisions). Les participants se sont aussi rendu compte du fait que les APAC conservent la nature mais aussi sécurisent les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales de façon unique dans chaque contexte. Ils ont vu qu'elles englobent une grande variété d'écosystèmes, d'habitats, d'espèces et de ressources génétiques, maintiennent les fonctions éco systémiques et renforcent la connectivité de la biodiversité dans les paysages terrestres / marins et qu'elles garantissent la nourriture, l'eau, l'énergie, le fourrage et un revenu monétaire à des millions de gens. Enfin, les participants ont pris conscience de l'ampleur du rôle des APAC sur la surface conservée de la planète. En effet, leur étendue a été estimée supérieure à celle des aires protégées « officielles » des gouvernements (actuellement d'environ 15% de la surface terrestre).

Les participants de la Guinée nous ont appris que, dans leur pays, il existe des forêts sacrées, des forêts communautaires, des mares sacrées, et d'autres lieux préservés qui ont des noms locaux tels que les **Fötöñkhöñè** (« forêts amères » ou « impénétrables » en langue Soussou), les **Kounsikhöñè** (îlots forestiers ou forêts galeries), les **Yédökhöñè** (« là où l'on dépose l'eau » en langue Soussou), etc. Il y a également en Moyenne Guinée les **Berdhè** (cimetières, bosquets situés à



l'orée de chaque village, en langue peul) et les **Miriirè** (îlots forestiers que les populations autochtones considèrent comme des milieux hantés par des « esprits maléfiques », en langue peul) ; En Haute Guinée les **Dankoun Sö Tou** (îlots forestiers, lieux de rites ou d'initiation des chasseurs ou Donso, en langue Manika) et les **Dala, Dala kouna** (mares sacrées, amères, pour la préservation des paysages naturels et culturels, en langue Manika) ; En Guinée forestière les **Gnamoulöwo** et **Waalöwö** chez les Guerzé, **Zawoï** et **Mamawaloï** chez les Toma et de nombreux sites d'initiation et de tatouage.

La Guinée est donc riche de lieux propices à l'accueil d'APAC et ce, dans des **écosystèmes très variés** tels que les zones Terrestres incluant les montagnes et les forêts, les zones marines incluant

estuaires, bolongs et mangroves, les zones insulaires incluant les îles, et les zones humides d'eaux douces incluant des sites Ramsar. La Superficie des APAC en Guinée est estimée en 2016 à plus de 350 000 ha, sans intégrer encore 26 nouvelles APAC récemment identifiées.

Les **menaces** qui pèsent sur les APAC portent sur les exploitations diverses (or, diamant, etc.) qui profanent les tabous, sur l'essoufflement par endroit du pouvoir local, la pauvreté des populations, l'urbanisation et l'occupation anarchiques des terres. Toutes ces menaces entraînent la perte progressive des ressources des APAC.

Les **opportunités** de développement des APAC en Guinée résident dans la volonté affichée des communautés locales de préserver leur patrimoine naturel et culturel, dans l'importance de la valeur des biens et des services générés par les APAC, dans la satisfaction spirituelle et socio-culturelle des guinéens, dans le fait que la législation des collectivités locales prend en compte l'avis des autorités coutumières, et dans le fait que la coopération internationale appuie les initiatives communautaires.

Les participants de la Guinée Bissau nous

ont appris que leur pays abrite une riche biodiversité (avec 26% du territoire en aires protégées officielles) et un non moins riche patrimoine culturel et historique avec plus de trente différentes ethnies. Les systèmes coutumiers, quoique fortement ébranlés par l'administration coloniale portugaise et l'imposition de la suprématie étatique, ont encore une légitimité, appelé droit traditionnel sur l'ensemble des règles et habitudes. Ce système est basé, d'un point



de vue institutionnel, sur le chef de tabanca. A côté des systèmes coutumiers, le droit foncier et le droit forestier modernes occupent une position hégémonique et légalement prédominante. La nationalisation des terres au profit de l'Etat en 1975, après la libération, en est une illustration majeure. Cependant, dans les faits, il existe encore beaucoup de sites sacrés, de sites d'adoration, de sites de reproduction pour les poissons, de protection des crocodiles (bembas = larmes de pluies), des baobabs, etc. Il existe aussi des zones coutumières réservées aux activités traditionnelles (cérémonies d'initiation, d'inhumation, etc.), des zones de chasse pour les chefs traditionnels et des forêts communautaires. Dans tous ces lieux, les communautés locales prennent les décisions suivant les habitudes et les coutumes. Exemples : La Forêt d'Eticurite - Tabanca de Bijante (676 ha, est une forêt sacrée qui comporte une partie pour les hommes et une pour les femmes ; Toute l'île de Bijante est considérée sacrée, mais avec une accessibilité pour les principales activités des Bijagos ; Toute la vie spirituelle des Bijagós passe par le Baloba (sanctuaire)) ; il y a plusieurs autres sites conservés comme le « Bois de Colage », l'île d'UROK, les forêts communautaires de Concondo, Tchewal; Pirada; Etc.

Dans leur diversité, les sites naturels sacrés étudiés fournissent de nombreux services environnementaux, espaces récréatifs, abris, production de ressources, aliments et plantes médicinales, besoins culturels et rituels, etc., savoirs traditionnels et connaissances scientifiques, services régulateurs comme le maintien de la biodiversité, la protection contre l'érosion, la séquestration du carbone et la régulation du climat.

La conciliation des méthodes traditionnelles et des Lois formelles dans la gestion des territoires, des forêts communautaires et dans les aires protégées permettent d'avoir une efficacité de la conservation et de la gestion des ressources naturelles.

Les menaces portent sur l'exploitation illégale des forêts et bois précieux, l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques, l'expansion de la monoculture de noix de cajou, les incendies et l'agriculture traditionnelle, les industries extractives, l'occupation anarchiques des espaces, l'éducation formelle ne valorisant pas assez les bonnes pratiques et les connaissances traditionnelles, la faible capacité de mise-en-œuvre des dispositions de la Loi positive et les pressions liées au marché et à l'exploitation des ressources naturelles en faveur des bénéfices immédiats.

De nombreux textes de Lois font référence à la participation communautaire et à la valeur ajoutée des formes de gestion locale (Plan National de Planification Côtière (1992), Stratégie Nationale de Conservation (1998), Plan National de Gestion Environnementale (2004), Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité (2007), etc.) mais les textes d'application de ces Lois font cruellement défaut. Le principe des «forêts communautaires» est explicitement énoncé dans certains de ces textes et la Loi-Cadre des Aires Protégées fait référence à la reconnaissance juridique des «forêts sacrées» avec une disposition qui précise que lorsqu'un site naturel sacré n'est pas situé dans une aire protégée, il est traité comme faisant partie des terres coutumières.

Cela dit, l'état, en tant que décideur, occupe une position hégémonique dans la gouvernance des écosystèmes et des ressources et il est nécessaire d'élaborer des Lois et des réglementations plus spécifiques pour les sites naturels communautaires et/ou sacrés.

Les participants du Bénin nous ont appris que leur pays a encore une forte culture traditionnelle encore vivante avec, de façon transversale, le Vodoun qui est une marque identitaire et un outil d'organisation sociale. Il existe de nombreux interdits (aller couper du bois dans telle forêt ou même d'y ramasser du bois mort, pêcher dans tel cours d'eau ou chasser dans telle forêt sans avoir consulté le « fâ » et fait des sacrifices), des obligations (comme respecter les totems de chaque famille, ne pas manger tel animal ou plante,...) et des sanctions (Homâ- punition sociale, Agban- Dot, exclusion, maladie, mort). Ces traditions ne sont pas combattues par les structures étatiques. Cela se confirme par l'instauration du 10 janvier comme « journée nationale des religions endogènes » et par la réhabilitation du culte vodoun et la valorisation la culture endogène.



On retrouve au Bénin beaucoup d'espaces naturels qui ont les caractéristiques des APAC (forêts sacrées qui sont des lieux de communication privilégiés avec les entités surnaturelles ou les ancêtres et héros divinisés, mares ou plans d'eau sacrés, sanctuaires, montagnes sacrées, patrimoines et réserves communautaires). Leur surface est mal connue mais dépasse 20 000 ha qui sont des zones de refuge privilégiées des espèces menacées ou en voie d'extinction.

Concernant la législation, le point principal est que le projet d'intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées (PIFSAP) a fait adopter un arrêté interministériel de reconnaissance des APAC, notamment des forêts sacrées. Le projet a également élaboré le plan d'aménagement simplifié d'une cinquantaine de forêts sacrées.

Les menaces qui pèsent sur les APAC au Bénin sont la Perte des valeurs locales et du pouvoirs des autorités traditionnelles, les mauvaises pratiques de gestion des terroirs, du foncier et des sols ainsi que des ressources, la dégradation des sites APAC, l'influence des religions exogènes et d'autres croyances, la pauvreté accrue et l'insécurité alimentaire dans les villages environnants accentuant la pression sur les ressources (y compris les sols et l'eau) des forêts sacrées, les conflits fonciers et inter religieux, la perception parfois conflictuelle de la gestion des APAC par certains acteurs, le changement climatique et la désertification qui perturbent le fonctionnement des écosystèmes et des APAC (forêts sacrées, rivières sacrées, ressources naturelles), et l'augmentation significative des pressions internes et externes sur les forêts sacrées due à la croissance démographique.

Face à ces menaces, des opportunités se présentent : Forte volonté du gouvernement et des Autorités politiques, respect des institutions coutumières, Arrêté interministériel de 2012 fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin, Loi de 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, existence de plusieurs sites communautaires de préservation exceptionnelle des espèces menacées ou en voie d'extinction, mobilisation des OSC et ONG pour la valorisation des savoirs endogènes et des initiatives APAC et, surtout, signature et ratification par le Bénin de plusieurs accords et conventions utiles aux APAC dont la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la Convention sur la Diversité Biologique et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Les participants du Maroc nous ont appris que, dans leur pays, plusieurs expressions sont utilisées pour signifier des espaces conservés traditionnellement : Agdals, Takbilt, Jmaat et Ighrem. La superficie des aires protégées est de 4 millions d'Ha dont 2,7 pour les Parcs Nationaux et 2,7 également pour les 24 sites Ramsar. Le potentiel de reconnaissance en APAC est d'au moins 2 millions d'Ha en divers types, tels que les Agdals (forestiers, agricoles, pastoraux, fruitiers, halieutiques), les oasis et les réserve de faune sauvage.



Les menaces pesant sur ces endroits sont la pauvreté et la dégradation des moyens de vie des communautés, les changements climatiques (sécheresse et inondations), la modification d'usage des ressources et des territoires (défrichement et mise en culture, privatisation des forêts et des parcours, etc.), l'absence d'une législation nationale spécifique pour la reconnaissance des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité et la perte de plus en plus importante du savoir-faire traditionnel en matière de conservation des ressources naturelles.

Les opportunités de développement des APAC se situent quant à elles dans la disponibilité d'éléments pertinents au niveau législatif et politique, une société civile émergente qui a pris conscience de la dégradation des ressources et de l'existence de territoires où la gestion traditionnelle et coutumière est encore maintenue.

L'objectif pour le Maroc serait de développer le type « Aire conservée communautaire » et, pour cela, il s'agirait de faire l'inventaire/état des lieux de la situation des APAC et l'analyse du cadre législatif et politique, développer la communication sur les APAC par des ateliers nationaux et la mise en réseau, et établir une base de données nationale ainsi qu'un recueil des pratiques traditionnelles liées au APAC.

Les participants du Sénégal nous ont appris que plusieurs dénominations existent pour le concept d'APAC au Sénégal. Karing (Bois sacré) et Kaal Kagnyé en Diola, Ar/Yeur (Bois sacré) et Tokor (Domaine communautaire) en Wolof, Lowé (Forêt des interdits) en Pular. Il s'agit d'écosystèmes variés tels que des milieux terrestres (Bois sacrés comme Kolno Ndigue, AVPE de Sedhiou) ; Marins côtiers (zone de pêche protégée comme Ngaparou et Sindian Sud, îles sacrées comme Pnim et Sokone, sites sacrés des îles Karone, Kassa et Banjal), Fluviaux-lacustres (KAWAWANA, Bliss_ Kassa, Ngnith, Diar, Îles du Diable) ; Mixtes terrestre et marin côtier (KAPAC OLAL).



Les menaces aux APAC portent sur le non-respect des codes de conduite et de la législation en vigueur, l'accaparement des terres des communautés, l'exploitation incontrôlée de la ressource, les industries extractives et le déficit de transfert de connaissances entre générations.

Les opportunités suivantes contrebalancent ces menaces : l'engagement des collectivités locales et de l'administration territoriale, l'engagement des partenaires techniques et financiers, la reconnaissance de la compétence nationale de KaBeKa, la possibilité de déclaration d'APAC à l'intérieur des aires protégées, la reconnaissance du nouveau droit pour un environnement sain et une appropriation du patrimoine foncier, et la ratification de différentes conventions internationales.

Du point de vue législatif, ce sont les textes sur la décentralisation qui ont permis la reconnaissance des premières APAC au Sénégal. Depuis, la législation tend vers une meilleure prise en compte de la gestion et gouvernance des ressources naturelles par les communautés elles-mêmes.

RESULTATS DE L'ATELIER

Les résultats majeurs de l'atelier, outre les échanges de contacts et les échanges d'idées très appréciées et mutuellement très encourageantes sur la situation et les potentialités de chacun des pays en matière d'APAC, résident dans la stratégie et la planification élaborées par chacun des pays présents. Ci-après sont rapportés les points saillants de ces stratégies et planifications.

Guinée

La Guinée se fixe comme objectif global de « **Contribuer à la conservation de la biodiversité et au maintien du potentiel et des valeurs socio-culturelles associées aux APAC** » et elle prévoit trois objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- le **renforcement des structures coutumières** de gestion pour le maintien, voire même l'extension du potentiel de ces structures
- le **suivi écologique des ressources naturelles** au moyen d'outils compatibles avec leurs régimes
- la **promotion des biens et des services** générés par les APAC et leurs zones connexes

Pour atteindre ces objectifs, les participants guinéens envisagent de :

1. **réaliser un inventaire national des APAC** dans les 4 régions naturelles de la Guinée ;
2. **évaluer le potentiel en APAC transfrontalières** avec la participation des parties prenantes et les pays limitrophes pour garantir leur adhésion et leur contribution spécifique ;
3. **capitaliser et conforter les bases des connaissances** sur les APAC (ressources, modes de gestion, cartographie, etc.) et ainsi
4. **promouvoir le développement du réseau** sectoriel des «APAC à travers l'organisation, la coordination, la supervision et le contrôle de l'ensemble des activités de collecte ;
5. **élaborer une stratégie sectorielle APAC** assortie de plans d'actions/budgets pour le financement de leur reconnaissance légale, de leur gestion et de leur gouvernance.

Guinée Bissau

La Guinée Bissau souhaite promouvoir trois initiatives :

- faire connaître les Lois parmi les communautés et les parties prenantes;
- organiser un atelier national sur les APAC;
- identifier les APACs potentielles à les appuyer par le PMF-FEM en réseau.

Pour se faire, les participants prévoient les objectifs et activités suivants :

1. Janvier/février 2017 : **Identification et Promotion des APAC dans le pays**. Il s'agira d'engager une sensibilisation sur la bonne compréhension des 3 principales caractéristiques des APAC via l'organisation d'un atelier sur les APAC qui permettra un début d'identification des APAC potentielles du pays. Par la suite, les appuis nécessaires à leur reconnaissance et leur "épanouissement" durable seront définis. Le résultat escompté est l'identification des communautés et des ONG qui catalyseront les travaux sur les APAC.
2. Mars 2017 : Création d'une base de données nationale sur les APAC. Il s'agira d'établir un recensement des APAC avec des informations fiables sur chacune d'elles.
3. Avril 2017 : Création d'un réseau national des APAC via des réunions d'échanges d'expériences, de consultation, de validation et formalisation des APAC identifiées afin qu'elles deviennent plus efficaces et résilientes. Le résultat escompté est d'aboutir à un langage compris par tous pour le renforcement des APAC et leur défense.
4. Mai 2017 : Appui aux APAC potentielles par le PMF-FEM pour renforcer leurs capacités en gestion et gouvernance. Il s'agira d'approuver les meilleures propositions reçues et le résultat attendu est d'améliorer la compréhension de la gestion et de la gouvernance par les communautés des APAC pour une durabilité mieux garantie.
5. Juillet 2017-Décembre 2018 : Diffusion des activités menées par les APAC afin de sensibiliser le grand public sur la contribution des APAC dans la gestion des ressources naturelles. Il

s'agira de filmer les activités des APAC sur les sites et diffuser largement les films pour augmenter la conscience du grand public sur l'importance des APAC dans la conservation des ressources naturelles.

6. Août 2017-janvier 2018 : Reconnaissance formelle des droits des communautés et du système de gestion traditionnelle en reconnaissant et en intégrant les institutions coutumières dans les politiques et les instruments de l'état. Il s'agit d'organiser des réunions de sensibilisation et de plaider sur l'importance du droit coutumier dans la gestion des ressources naturelles en tentant de rétablir les droits des communautés locales en termes de pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.
7. Septembre 2017 : Reconnaissance internationale des APAC de Guinée et de leurs valeurs en cherchant à faire partie de réseaux internationaux et en partageant l'expérience guinéenne. Il s'agit entre autre d'enregistrer les APAC dans les sites Internet des organisations internationales et de démarcher par exemple les Ambassadeurs accrédités à Bissau pour leur faire connaître et apprécier (par des vidéos et d'autres moyens) ce que sont les APAC et quels bienfaits elles peuvent apporter.

Bénin

Le Bénin propose également trois initiatives stratégiques :

- Développer un centre national de ressources sur les APAC dont le rôle sera de collecter, de documenter, d'archiver et de diffuser des informations sur les APAC ;
- Mettre en place le consortium national APAC du Bénin et élaborer le répertoire national des APAC du Bénin ;
- Généraliser la mise en œuvre du programme « graines du futur » pour faciliter la transmission des connaissances intergénérationnelles et garantir la protection durable des APAC.

Pour se faire, les participants prévoient les objectifs et activités suivants :

1. Avant la fin de l'année 2016 : **Faire adhérer les acteurs clés** (administration forestière, autorités communales, pro-environnement) à la cause des APAC en organisant pour eux des ateliers de sensibilisation et de concertation, et en organisant un cours sur les APAC pour les membres de GRABE et d'autres acteurs.
2. Au cours du premier semestre 2017 : **Améliorer les connaissances et la conscience des acteurs clés** en élaborant des supports de communication et en mettant en place un centre d'information et de documentation avec un site web et l'inscription à des réseaux sociaux.
3. Au 1er semestre 2017 et toute l'année 2017 : **Promouvoir la reconnaissance des APAC** par l'analyse du cadre légal et le plaidoyer pour sa relecture, l'accompagnement dans la démarche de reconnaissance de certaines forêts sacrées et l'exploration des options de reconnaissance pour les autres types d'APAC.
4. Au cours de l'année 2017 : **Confirmer les sites APAC potentiels** par des visites ciblées sur les sites identifiés lors de l'atelier de concertation.
5. Au 1er semestre 2018 et tout le reste de l'année 2018 : **Initier un réseau national d'APAC** à officialiser lors d'une Assemblée générale du réseau (APAC identifiées et quelques acteurs clés de soutien), populariser et promouvoir le réseau via la radio, des événements, les réseaux sociaux, etc.
6. Toute l'année 2018 : **Outiller les communautés pour conserver et défendre leurs APAC** via un soutien local pour le renforcement de leur gouvernance, l'identification des menaces et leur mitigation, leur reconnaissance légale et le renforcement de capacité juridique, l'appui à la conservation et à la restauration de quelques APAC, la valorisation des ressources médicinales de certaines APAC et la mise en place de système d'alerte et de soutien.

7. Toute l'année 2017 et 2018 : **Créer une synergie d'action entre les pays** en favorisant la création d'un réseau régional via des visites d'échanges d'expériences entre pays.

Maroc

Le Maroc se fixe 4 objectifs stratégiques :

- Améliorer l'état des connaissances des APAC au niveau national ;
- Accompagner les efforts de conservation des APAC identifiées ;
- Intégrer la question des APACS dans les stratégies régionales et
- Mettre en place un cadre national favorable à la reconnaissance des APAC

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont envisagées :

1. Décembre 2016 – Avril 2017 : **Améliorer l'état des connaissances des APAC** au niveau national par l'identification et la caractérisation des APAC (réalisation d'ateliers régionaux, enquêtes online sur les types d'APAC, concertation avec des chercheurs ciblés,...), par l'analyse du cadre juridique, la production d'un état des lieux illustré (Cartes et photos) et l'établissement de la liste des APAC emblématiques en vue de la mise en place d'une base de données nationale sur les APAC.
2. Avril 2017 – Juin 2018 : **Accompagner les efforts de conservation des APAC** identifiées par le renforcement de l'auto conscience et de l'autoformation et par le soutien de 4 à 10 APAC emblématiques (Conservation / résilience / PSE / valorisation des produits locaux ; labellisation ; délimitation / plan de gestion de l'APAC).
3. Avril 2017- Juin 2018: **Intégrer la question des APAC dans les stratégies régionales** par l'intégration du soutien aux APAC dans le PAC et le PRD, la recherche d'alliés parmi les élus (en particulier au niveau des conseils de région et des parlementaires), la mise en réseau des APAC au niveau des paysages d'action et l'identification/formation des relais médias et du soutien médiatique au processus.
4. Juin 2017-juin 2018 : **Mettre en place un cadre national favorable à la reconnaissance des APAC** par des Briefings politiques et la recherche d'alliés pour porter le processus au niveau national et adhérer à la cause APAC, par l'organisation d'un atelier national (mobilisation multi-acteurs) et par la réalisation d'un film national sur les APAC.

Sénégal

Le Sénégal a choisi de viser trois objectifs stratégiques :

- Améliorer la situation des APAC au niveau national ;
- Mettre en place un système de communication et de gestion des connaissances sur les APAC ;
- Influencer les politiques en faveur des APAC

Pour atteindre ces objectifs, le Sénégal prévoit les activités suivantes :

1. Novembre 2016 à Décembre 2018 : **Améliorer la situation des APAC** au niveau national par l'identification d'APAC existantes et potentielles, le renforcement des capacités des APAC au niveau national et la mise en place du réseau national fonctionnel des APAC.
2. Novembre 2016 à Décembre 2018 : **Mettre en place un système de communication et de gestion des connaissances sur les APAC** par l'organisation de consultations régionales et nationales, par des échanges d'expériences avec d'autres APAC de la sous-région, par le développement d'une base de données sur les APAC, l'inscription des APAC dans le registre

mondial www.iccaregistry.org et par la diffusion d'informations sur les APAC aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

3. Juin 2017 à Décembre 2018 : **Influencer les politiques** de l'environnement par (i) l'analyse du cadre juridique et des politiques pouvant influencer sur les APAC du fait de leur spécificité et (ii) sensibiliser les décideurs et acteurs étatiques de l'environnement sur le rôle des APAC dans la conservation et garantir leur prise en compte dans la typologie des aires protégées, des textes de loi et des documents de politique au niveau national.

Globalement

A part les résultats concrets ci-dessus obtenus par chacun des pays, énoncés sous forme d'engagement et de planification, il convient de mentionner aussi comme résultats de l'atelier de Saint Louis les suivants :

- La **bonne organisation** et l'excellent déroulement de l'atelier, présageant une collaboration constructive à l'avenir avec les PMF-FEM et avec les organisations relais de chaque pays (tel que Kabeka au Sénégal, Grabe en Guinée Bissau, etc.).
- La **bonne compréhension** de ce que sont les APAC, leurs qualités et critères, leurs forces et leurs contraintes et surtout leur potentiel en matière de plaidoyer pour une reconnaissance des droits collectifs à la terre et aux ressources
- La « **découverte** » pour beaucoup de personnes présentes de la réalité des APAC dans le monde et la sensation de faire partie des pionniers de la promotion des APAC dans leur pays. L'atelier a en effet réveillé chez eux l'espoir d'avoir en main des outils politiques cruciaux à la reconnaissance des droits des peuples autochtones et communautés locales à la gouvernance des ressources naturelles qui les font vivre.
- La **confiance** que le Consortium APAC a maintenant dans sa future collaboration avec les structures représentées dans l'atelier.
- L'**engagement** des participants pour le concept APAC et leur volonté de lire dorénavant leur environnement sous l'angle APAC et travailler avec énergie à leur reconnaissance officielle.

EVALUATION PAR LES PARTICIPANTS

Une rapide évaluation a été menée en fin d'atelier, dont voici les résultats compilés :

Les participants félicitent les organisateurs et animateurs car ils ont apprécié d'avoir découvert ou mieux compris ce que sont les APAC, bénéficié d'un renforcement de capacités sur les APAC et sur l'analyse de la gouvernance, pris conscience du changement de comportement nécessaire par rapport aux biens communs, partager et échanger leurs expériences entre pays, construit une vision commune sur les APAC, bénéficié d'une bonne méthode de travail lors de l'atelier et participé à des visites de terrain très intéressantes. Ils sont satisfaits du fait que les objectifs de l'atelier ont été atteints et qu'ils ont maintenant une vision plus claire de ce qu'il y a à faire pour amorcer le processus dans leur pays respectif.

Certains points restent à améliorer, comme la prise en charge des participants qui est restée floue jusqu'à la fin de l'atelier, la discussion des TDR de l'atelier avec eux avant l'atelier, la programmation de l'atelier trop chargée et le timing trop serré (empêchant les participants de découvrir ne serait-ce qu'une heure de temps la belle ville historique de St Louis), la présentation à l'avance des sites de visites de terrain et le dirigisme parfois trop fort quant au déroulement de l'atelier qui ne facilite pas les échanges d'expériences libres. Les participants conseillent également de faire attention à ne pas promouvoir des aspects nocifs des coutumes et traditions (mariage précoce, excision,...), à ne pas

considérer l'état comme un ennemi mais plutôt comme un ami à convaincre, de mieux prendre en compte le problème des conflits interethniques dans le cadre des APAC, et de veiller à une plus large représentation des divers acteurs clefs des APAC dans ce genre d'atelier.

Au final, les participants se sentent plus solides dans le concept, la vision et la méthode pour mettre en œuvre leurs planifications et atteindre leurs objectifs, et ils espèrent pouvoir poursuivre les échanges par mail entre eux à l'avenir.



Annexe 1 Liste des participants et contacts

	Prénom et NOM	Organisation	Email
MAROC			
	1. Badia SAHMY	Coordonnatrice Nationale PMF/FEM	badia.sahmy@undp.org
	2. Najwa ESSIARI	Consultante ADEPE ONG catalytic grant	najwaessiari2015@gmail.com
	3. Abderrahmane OUARDANE	Président ADEPE	abderrahmaneouardane@gmail.com
	4. Abdallah HERZENNI	Universitaire, membre d'Honneur Consortium APAC	abdherzenni@gmail.com
	5. Brahim ZAHIR	Président Organisation Pastorale Ait zahar	zahirbrahim10@gmail.com
	6. Hassan FALAKI	Département de l'environnement	hassanfalaki@yahoo.fr
BENIN			
	7. Mathieu HOUINATO	Coordonnateur National PMF/FEM	mathieu.houinato@undp.org
	8. Barbara LASSEN	Chef de programme sur les connaissances traditionnelles et partage des avantages Natural Justice	barbara@naturaljustice.org
	9. Coffi Fiacre NOUWADJIRO	Directeur Exécutif ONG GRABE	coffifiacre@gmail.com
	10. Orphée LOKOSSOU	Chef division Direction Eaux et Forêts	lokossouo@yahoo.fr
	11. Sianon BANIGUI	Praticien médecine traditionnelle	fbanigui@gmail.com

	SENEGAL		
	12. Khatary MBAYE	Coordonnateur National PMF/FEM	khatarymb@unops.org
	13. Joceline DIOUF	Assistante de Programme PMF/FEM	jocelined@unops.org
	14. Assane GOUDIABY	Responsable Master GRN ISE/UCAD	assane.goudiaby@ucad.edu.sn
	15. Salatou SAMBOU	Coordonnateur Consortium APAC Fondateur de l'APAC Kawawana- Casamance	sambousalatou@gmail.com
	16. Alexandre COLY	Président KABEKA	akabekazig@gmail.com
	17. Magatte DIAW	Responsable APAC de Ngnit	magdiaw@hotmail.com
	18. Djiby SEYE	Responsable APAC de DIAR/Djoudj	seyedjoudj20@yahoo.fr
	19. Yandé SARR	Responsable APAC de SOKONE	yandesarr65@gmail.com
	20. Momar SOW	Chef Division Dir Aires Marines Communautaire Protégées	momarsow15@gmail.com
	21. Ibrahima LO	Agent des pêches Ziguinchor Membre KABEKA	ibou.compusen@yahoo.fr
	22. Mamadou GOUDIABY	Chef départemental E&F Goudiry Membre KABEKA	alaminegoudiaby@gmail.com
	23. Bassirou SAMBOU	Trésorier KABEKA	samboubassirou65@gmail.com
	24. Mamadou SEYDOU DIALLO	Président AVPE/APAC KABADA	avpesenegal@gmail.com

	25. Aliou DIOUF	ONG ENDA Tiers Monde	aliou.diouf@endaenergie.org
	26. Modou DIOUF	Chargé de Programme UICN	modou.diouf@iucn.org
	27. Ibrahima GUEYE	Conservateur du Parc Djoudj DPN	gueyeibrahima@gmail.com
	28. Amadou Lamine SALL	Membre de UAEL	Senegalabdoundiaye666@yahoo.fr
Guinée			
	29. Gadiry SOUMAH	Coordonnateur National PMF/FEM	gadirys@unops.org
	30. Aboubacar OULARE	Point focal I Conv° BD Ministère de l'Environnement	oulareaboubacar@yahoo.fr
	31. Cécé Noel KPOGHOMOU	Directeur Exécutif ONG REGUIZOH	cecenoel04@yahoo.fr
	32. Hadja Fatoumata CISSE	Présidente ONG ADIS	cisse03@yahoo.fr
Guinée Bissau			
	33. Aliu GOMES	Coordonnateur National PMF FEM	aliug@unops.org
	34. Alexandrina MANE	Membre du Comité de Pilotage	alexbraga@hotmail.com
Appui technique			
	35. Grazia BORRINI-FEYERABEND	ICCA Consortium	gbffilter@gmail.com
	36. Christian CHATELAIN	ICCA Consortium	c-chatelain@orange.fr

Annexe 2 : Agenda de l'atelier « Partage des connaissances et renforcement de capacités sur les APAC » Saint Louis du Sénégal, 16-21 Octobre 2016

Heures	Dimanche 16 Oct Jour 0: Arrivée	Lun 17 Oct – Jour 1 : Situation des APAC en Afrique de l’Ouest	Mar 18 Oct - Jour 2 : Concepts & analyses	Mer 19 Oct – Jour 3 : Visite de terrain	Jeu 20 Oct -- Jour 4 : Planning & appuis mutuels	Vend 21 Oct – Jour 5 : Futur de l’apprentissage des APAC	
08.30-10.30	Arrivée à Saint Louis pour tous les participants	Introduction Présentation/ discussion de la situation des APAC (politique, pratiques, conditions, perspectives) au Sénégal Ouverture par les autorités locales	Histoire, culture et conservation — Développer une compréhension commune du concept et de la pratique des APAC dans la région— présentation interactive	Visite de terrain par petits groupes avec des objectifs spécifiques d’apprentissage Visite à Ngnith Visite à Djoudj Chaque groupe se focalise sur différents domaines et/ou acteurs des APAC utilisant une variété de méthodes et d’outils de participation	Apprentissage des visites de terrain — rapports des groupes, discussion et conseils aux communautés des APAC visitées et aux autres acteurs locaux et nationaux concernés	Chaque équipe restitue son plan et fourni des conseils sur les plans des autres équipes pays Arrivée des partenaires et sponsors – Bienvenue et présentation Présentation des plans d’action par pays	
Café							
11.30-13.30		Les équipes nationales terminent de préparer leurs présentations	Présentation et discussion de la situation des APAC au Bénin Présentation et discussion de la situation des APAC au Maroc		Menaces & opportunités pour les APAS dans la région — présentation interactive Présentation et discussion : Les APAC en tant que type de gouvernance des aires conservées reconnu par l’UICN & la CDB et listé par le WCMC du PNUD	Présentations and discussion: Reconnaissance et appui aux APAC par le Consortium APAC Reconnaissance et appui aux APAC par le WCMC du PNUE & le rôle des réseaux nationaux Reconnaissance et appui aux APAC par le FEM-PARTIES PRENANTES du PNUD	Le panel de partenaires et de sponsors offrent des réponses et des perspectives aux plans Possible esquisse des initiatives pour l’apprentissage et l’action sur les APAC en Afrique de l’Ouest
					Travail de groupes N°1 pour les équipes pays— « cartes parlantes » et stratégies pays	Travail de groupes N°2 pour les équipes pays- Plan d’action pour la promotion de la reconnaissance et l’appui aux APAC au niveau national	Distribution de certificats, évaluation de l’atelier, et clôture
Repas							

14.30-15.30		Présentation et discussion de la situation des APAC au Guinée	Travail de groupe pour les équipes pays– « cartes parlantes » et stratégies pays		Groupe de travail pour les équipes pays sur leurs plans d'action (suite)	Départ de tous les participants
Café						
16.00-18.30		Présentation et discussion de la situation des APAC au Guinée Bissau	Travail de groupe Introduction aux APAC à visiter & méthode/outils pour la visite		Groupe de travail pour les équipes pays sur leurs plans d'action (suite)	
			Equipe pays/petits groupes : planification de ce qu'ils souhaitent apprendre et comment	Travail de groupe pour consolider la visite de terrain / Préparer présentation		
Dinner						
Soirée	Presentations & agenda	Temps libre, vidéos...	"Clinique" sur le registre APAC et le WDPA	Travail de groupe et/ou "Clinique"	"Clinique" sur le registre APAC et le WDPA—Soirée culturelle	

***Partage de connaissances et renforcement de
capacités sur les APAC -- Atelier Régional
Saint Louis du Sénégal -- 16-21 Octobre 2016***



***DOCUMENT D'APPUI
pour les « équipes pays » participant à l'événement et
à la préparation de leur présentation initiale***

L'événement de Saint Louis du Sénégal prévoit le partage des connaissances et le renforcement des capacités d'un bon nombre d'acteurs clefs en provenance de plusieurs pays de la région, incluant des pays pilotes de l'initiative GSI, mais pas seulement. Les objectifs visés sont la promotion et le renforcement d'une reconnaissance appropriée des APAC et leur appui pour rehausser leur efficacité dans la région. Les acteurs clefs des pays participants incluent des représentants des peuples autochtones et des communautés locales qui gouvernent et gèrent leurs APAC, des représentants des agences gouvernementales concernées et des organisations de la société civile, ainsi que les coordinateurs nationaux du FEM-PPS. Le **Consortium APAC international** fournira un appui technique. L'atelier constituera un des moments **moment fondateurs** de [l'Initiative Mondiale d'Appui aux APACS](#) (GSI) en Afrique de l'Ouest.

Les participants à l'atelier de Saint Louis vont présenter, comparer et discuter les expériences des différents APAC dans leurs pays respectifs, y compris les questions fondamentales, les opportunités et les menaces et problèmes relatifs à la reconnaissance et à l'appui qu'ils leur sont accordés. Ils seront également invités à partager autant que possible les connaissances, les outils et les compétences qu'ils ont possiblement recueillis et développés et qui pourraient être utiles pour d'autres pays et populations. Ce document propose une suggestion de structure ainsi que des lignes directrices pour une « présentation interactive » de l'expérience de chaque pays. Définitions et références pratiques sont fournies ensuite.

Lignes directrices pour la préparation de la présentation de chaque équipe

De quoi on parle ? Des présentations que les équipes des participants de chaque pays vont donner aux autres au commencement de l'atelier...

Date: Lundi 17 Octobre 2016

Durée totale: 60 minutes par pays (la moitié de ce temps devant inclure les Q&R et la discussion)

Forme: "interactive", c.-à-d. tous les participants peuvent participer en donnant des commentaires et en posant des questions à fur et à mesure que la présentation procède...

Présentation: Powerpoint, cartes, photos, vidéos courts, copies des lois et stratégies adoptées, zonage, réglementation, plans de gestion, descriptions des systèmes de surveillance, etc. (des copies pouvant être distribuées seront les bienvenues)

Rôle de chaque équipe-pays: Développement commun de la présentation sur support Powerpoint ainsi que notes pour l'exposé; compilation des documents à l'appui / matériels; présentation par l'équipe entière... et chronométrage du temps !

Les membres de chaque équipe sont cordialement invités à discuter et, si possible, à se rencontrer dans les semaines précédant l'atelier de Saint Louis et à consacrer au moins une demi-journée pour développer ensemble leur présentation sur la situation des APAC dans leur pays. Pour faciliter cette tâche, nous suggérons que vous considérez / répondez aux questions ci-dessous, tout en gardant à l'esprit le temps global attribué à la présentation qui est de 60 minutes; ce minutage peut être partagé en 2 parties, mais il est prévu que les questions et les discussions prennent au moins la moitié de ce temps-là (soit 25 minutes). Veuillez désigner une personne dans l'équipe qui va développer un projet de présentation sur Powerpoint (avec cartes, photos et des réponses aux questions ici en bas) et qui sera envoyé pour ajoutes et feedback à tous les autres membres. Après quelques itérations, la présentation devrait être finalisée avant le 10 Octobre 2016 et envoyée pour éventuels commentaires et suggestions finales à Khatary Mbaye [khatarymb@unops.org] et à Grazia Borrini-Feyerabend [gbf@iccaconsortium.org]. Merci d'avance !

Voici les questions qui peuvent être utilisées comme lignes directrices pour la présentation de chaque équipe (une synthèse des questions est fournie dans l'encadré plus en bas et un glossaire des termes utilisés est aussi inclus) :

- SVP commencez la présentation par une **description générale de la situation géo-écologique, sociale, politique et économique de votre pays**, avec une attention particulière sur les communautés rurales, côtières, les populations autochtones et leurs diverses cultures et modes de vie. SVP utilisez des cartes et des photos et décrivez cela plutôt rapidement (2-3 minutes).
- Décrivez certains éléments de **l'histoire récente de votre pays** en vous attachant sur les **territoires coutumiers des populations autochtones et des communautés locales et sur leurs institutions traditionnelles de gouvernance**. Où étaient ces territoires? Quelles parties du pays couvraient-ils il y a cent ou deux cent ans? Décrivez SVP – s'il y en a eu -- les connaissances, les compétences et les institutions coutumières qui, à travers l'histoire, ont peut-être porté

bénéfice à la fois à la conservation de la nature et aux modes de vie des gens et consolidé le respect des droits et des responsabilités collectives à la terre, l'eau et les ressources naturelles. Veuillez être aussi précis que possible en donnant des exemples décrivant "quoi? comment? où? quand?".

- Décrivez la **situation actuelle des territoires coutumiers dans votre pays et des dispositions de gouvernance «conventionnelle » qu'ils ont peut être aujourd'hui**. Outre la population autochtone et les communautés locales, quels autres acteurs jouent un rôle dans la gouvernance? Quels sont les intérêts et préoccupations clés de tels acteurs? Ont-ils renforcé ou diminué les connaissances, compétences et institutions traditionnelles qui peuvent avoir favorisé la conservation de la nature et les modes de vie des gens dans le passé?
- Est-ce que certains de ces **territoires coutumiers** des peuples autochtones et des communautés locales de votre pays pourraient être considérés comme des APAC selon la définition pratique rapportée un peu plus loin dans ce document (c'est-à-dire « **ils possèdent les trois caractéristiques** »)? Y-a-t-il d'**autres aires** qui possèdent les caractéristiques des APAC? Si oui, lesquels? Veuillez tenir compte de tous les types d'écosystèmes (par exemple forestier, marin, pâturages, zones humides...). Dans l'ensemble, qu'est-ce que vous estimez être à peu près l'extension / couverture actuelle des APAC existantes ou potentielles dans votre pays?
- Dans quelle mesure vos **APAC** semblent être **efficaces** pour la conservation de la nature, le soutien aux modes de vie des gens, la conservation des valeurs culturelles et spirituelles, la production et la distribution équitable des bénéfices socio-économiques, l'identité et la fierté locale? Quels sont les **facteurs ou les conditions** (par exemple, la sécurité des modes de vie, les infrastructures, la cohésion de la communauté, les bonnes relations avec les organismes compétents de l'état, la présence de leaders locaux...) qui semblent importants pour déterminer l'efficacité et le succès global des APAC dans votre pays? Quels sont, par contre, les principaux facteurs ou conditions qui semblent les saper (par exemple, la présence de riches ressources naturelles convoitées par des étrangers, les divisions religieuses et culturelles, l'instabilité politique, la guerre, la violence et la militarisation du territoire...)?
- Quelles sont les principales **opportunités d'épanouissement** pour des types nouveaux et/ou des types traditionnels d'APAC dans votre pays? Quelles sont les principales menaces? Est-ce que des APAC ont-ils été incorporés dans des aires protégées avec ou sans le consentement des communautés de référence ? Dans de tels cas, peuvent les APAC maintenir leur gouvernance traditionnelle ou sont-ils convaincus / forcés dans une situation de gouvernance partagée ou... ? Dans l'ensemble, le rôle des APAC pour la conservation de la nature et le soutien aux modes de vie de gens dans votre pays est-il aujourd'hui reconnu et apprécié ou bien diminué?
- Votre pays a-t-il adopté des lois, des politiques, des directives ou des approches qui reconnaissent et soutiennent les territoires coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier quand ils sont valables pour la conservation de la nature et peuvent être considérés comme des APAC? Si la réponse est affirmative, comment cela s'est-il produit? Qui a accompli le gros du travail et quels ont été les facteurs-clés ou la dynamique qui ont influencé ou / permis que cela se produise? Est-ce que il y a eu une influence positive suite à la reconnaissance internationale des APAC par l'UICN et la Convention sur la Diversité Biologique? Quelles ont été les étapes-clés jusqu'à présent? Quelles sont les étapes-clés à venir? Si la réponse est négative, quelles sont les principales sources d'ambiguïté et du piétinement? Qu'est-ce qui semble fonctionner en faveur des APAC et ce qui semble être en défaveur de leur reconnaissance et de leur soutien dans votre pays? Quelles initiatives sont

actuellement en cours ou développées afin d'avancer vers une reconnaissance appropriée et efficace?

- Quelles **principales leçons** tirez-vous par rapport à la reconnaissance et au soutien apportés aux APAC dans votre pays? Par exemple, avez-vous développé des outils pratiques, des méthodes et des compétences que vous êtes prêts à partager? Si c'est le cas, veuillez donner des exemples concrets et SVP réservez un temps adéquat pour cela... (5-15 minutes seraient appropriées pour décrire et discuter des avancées pratiques que vous avez personnellement expérimentées).
- Avez-vous des **conseils stratégiques** à donner à d'autres pays de la région qui souhaitent développer tout le potentiel de leurs APAC? Par exemple, selon vous c'est quoi qui marche et permet aux APAC de se protéger? Quelles conditions permettent de découvrir de nouveaux APAC ou des APAC "dormants" et les a aidés à se relancer, à se réhabiliter ou à se développer? Avez-vous des conseils de nature juridique et politique sur les moyens d'obtenir la reconnaissance et le soutien aux APAC que vous désirez partager avec d'autres pays dans la région?
- Enfin, quels sont, à votre avis, **les trois initiatives les plus urgentes pour développer tout le potentiel des APAC dans votre propre pays**? Veuillez prendre une vue d'ensemble et examiner des initiatives comme un inventaire national des APAC, une campagne de communication, un travail de renforcement des organisations communautaire ou une mise en réseau au niveau local ou national, ou bien un appui à des communautés spécifiques pour qu'elles mettent en place leurs propres systèmes de surveillance et assurent le respect des règles avec le soutien du système judiciaire national ... ou toute autre activité qui corresponde à votre cas.

Résumé du déroulement suggéré pour les présentations

Description générale de votre pays

Histoire récente des territoires coutumiers

Situation actuelle des territoires coutumiers et leurs dispositions de gouvernance

Est-ce que ce vous avez des APAC dans votre pays? Distributions? Couverture totale estimée?

Efficacité des APAC dans votre pays ?

Opportunités et menaces

Appui législative, politique, etc.

Outils, méthodes et compétences utiles ; expériences spécifiques

Leçons apprises

Conseil stratégique pour d'autres pays

Trois initiatives prioritaires pour votre propre pays

N'hésitez pas à contacter Khatary Mbaye [khatarymb@unops.org] et Grazia Borrini-Feyerabend [gbf@iccaconsortium.org] pour vos questions ou vos préoccupations, ou si vous voulez partager un avant-projet à l'avance pour obtenir des commentaires. Merci beaucoup de vous préparer collectivement pour votre présentation le plus tôt possible avant l'atelier de Saint Louis. Veuillez vous rappeler que vous devriez soumettre votre présentation avant le 10 Octobre, SVP.

Définitions pratiques

Certaines de ces définitions pratiques peuvent être utiles dans la préparation de la présentation de l'événement de Saint Louis. Elles s'appliquent également aux territoires terrestres, aux eaux intérieures et à zones côtières et marines.

La **conservation** est un effort positif, comprenant « ... la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et la valorisation de l'environnement naturel » (1).

Une **aire protégée** est « ... un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par des moyens efficaces, juridiques ou autres, pour assurer la conservation à long terme de la nature avec les écosystèmes qui y sont liés et les valeurs culturelles » (6). Cette définition de l'UICN est considérée comme équivalente à la définition de la CDB.

Les **territoires ou aires conservés** sont «... des mesures qui - indépendamment de la reconnaissance et de l'attachement et parfois même indépendamment des pratiques de gestion explicite et consciente - favorisent la conservation *de facto* et / ou qui sont dans une tendance de conservation positive et susceptible de maintenir cette tendance à long terme... » (11, 13).

Gestion d'une aire protégée

Les aires protégées sont établies par les gouvernements ayant des objectifs précis. Ces objectifs comprennent presque invariablement la conservation de la nature et de la biodiversité, mais souvent aussi la conservation des ressources naturelles (par exemple, l'eau) et des caractéristiques géologiques et les ressources culturelles qui y sont liées (par exemple, les sites sacrés, monuments historiques). Souvent, les aires protégées devraient également générer des avantages économiques pour les résidents, les voisins ou d'autres communautés (par exemple, en stimulant l'économie locale et en augmentant l'emploi, l'éducation, la recherche, etc.). Les six « catégories de gestion des aires protégées » adoptés par l'UICN identifient des différents objectifs de conservation de la nature qui peuvent souvent concilier la conservation de la biodiversité avec les valeurs des communautés humaines concernées (3, 6).

La **gestion** est le processus par lequel les décideurs et les exécutants de ces décisions apportent des réponses concrètes à la question: «Que ferons-nous, pour atteindre les objectifs de conservation de l'aire protégée? ». En général, les aires protégées sont gérées par une réglementation relative à leurs frontières, leur zonage interne, les activités et les utilisations autorisées ou non autorisées des ressources dans le site, et les interventions qui doivent être effectuées (délimitation des frontières, maintenance de l'infrastructure, restauration des habitats, éradication des espèces envahissantes, réintroduction d'espèces qui ont disparu localement, etc.).

Gouvernance d'une aire protégée

La gouvernance est le processus selon lequel «... les interactions entre les structures, les processus et les traditions déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercées, comment les décisions sont prises et comment les citoyens ou d'autres parties prenantes ont leur mot à dire ..." (2). En somme, la gouvernance est de prendre des décisions et d'assurer les conditions de leur mise en œuvre effective. Elle apporte des réponses concrètes aux questions: «Qui prend des décisions sur la gestion de l'aire protégée?» et "Comment ces décisions sont prises et mises en œuvre ? ». La gouvernance est un phénomène plus complexe que la gestion car il dépend de la société dans son ensemble, de ses processus d'apprentissage et des institutions en évolution. Certains acteurs sont dotés de pouvoir légal et de responsabilité à l'égard d'une aire protégée particulière et peuvent être appelés pour responsables des résultats obtenus avec le temps. Mais parfois ces acteurs ne sont pas capables de mettre en œuvre leurs décisions et d'appliquer leurs réglementations. Autres acteurs finissent par affecter d'une manière significative l'aire protégée *de facto*.

L'UICN et la CDB reconnaissent quatre principaux types de gouvernance pour une aire protégée (4, 7, 10) selon les acteurs qui prennent ou ont pris les décisions fondamentales à leur sujet (par exemple, les acteurs qui les ont «établi» et ont décidé de leur but principal et de leur gestion), qui sont légitimes et importantes pour la conservation:

Type A. gouvernance par le gouvernement ; à divers niveaux et, éventuellement, combinant divers organes;

Type B. gouvernance partagée par différents titulaires de droits et parties prenantes, ensemble;

Type C. gouvernance privée par des individus et/ou organisations, corporations (généralement les propriétaires terriens); et

Type D. gouvernance par des peuples autochtones et / ou des communautés locales.

Si un système d'aires protégées comprend différents types de gouvernance, le système a une bonne « **diversité** » de gouvernance. La diversité n'est pas la seule caractéristique de gouvernance; après les Congrès Mondial des Parcs de Durban (2003) et de Sydney (2014), la **qualité** et la **vitalité** de la gouvernance sont également explorées (10, 11, 13). La qualité de gouvernance ("bonne gouvernance") fait référence au respect de critères largement reconnus, tels que la légitimité, la vision, la performance, la responsabilité, l'équité et les droits. La vitalité de gouvernance (capacité de bien fonctionner et répondre, « être vitale ») est une propriété dont l'étude est en phase émergente, qui semble liée à la capacité d'un organisme à apprendre et à s'adapter aux circonstances, à son intégration et relations au sein de la société, à sa sagesse, sa capacité à innover, son sens des responsabilités et autre qualités de ce type.... En fin de compte, la vitalité apparaît être plutôt semblable à la résilience.

La gouvernance partagée

Les aires protégées en gouvernance partagée sont celles pour lesquels « l'autorité, la responsabilité et le devoir de rendre compte pour les décisions prises en matière de gestion et de réglementation sont partagées entre les différents titulaires de droits et parties prenantes, telles que les organismes gouvernementaux à différents niveaux et dans différents secteurs, les peuples autochtones et les communautés locales qui dépendent de ces aires et ressources culturelles pour leurs modes de vie, les divers conseillers et investisseurs, etc. ». Dans le passé, cette idée a été incluse dans les termes 'gestion collaborative' ou 'gestion conjointe', qui sont encore parfois utilisés aujourd'hui. Dans ce type de gouvernance, diverses parties négocient, définissent et garantissent entre elles le partage des rôles, des droits et des responsabilités concernant l'aire protégée et ses ressources naturelles. Un processus de négociation et d'apprentissage par la pratique est essentiel pour ce type de gouvernance, comme le sont ses produits, tels que les plans et les règles négociés (accords de cogestion) et organisations multipartites (pluralistes) avec missions de conseiller, de diriger ou de gérer (5).

Gouvernance par les populations autochtones et les communautés locales

La gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales est un phénomène complexe et extrêmement diversifié par lequel un peuple autochtone ou une communauté locale prend des décisions collectives, implicites ou explicites, sur ce qu'il faut faire avec une territoire, des eaux ou des ressources naturelles donnés. On peut dire qu'elle constitue le type le plus ancien de gouvernance dans le monde qui a réalisé (et continue de réaliser) *de facto* la conservation. Fondamentalement, ce type de gouvernance peut à la fois se référer aux «aires protégées» - c'est-à-dire, aux aires qui sont explicitement reconnues, consacrées et gérées pour la conservation - et aux «territoires et zones conservés» – c'est-à-dire, aux territoires et aires qui ont réussi la conservation indépendamment de leur reconnaissance, dévouement ou gestion intentionnelle. Comme pour les autres types de gouvernance, il y a des situations où la gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales ne permet pas de réaliser la conservation (6, 8, 9), mais en beaucoup d'autres la conservation s'épanouit.

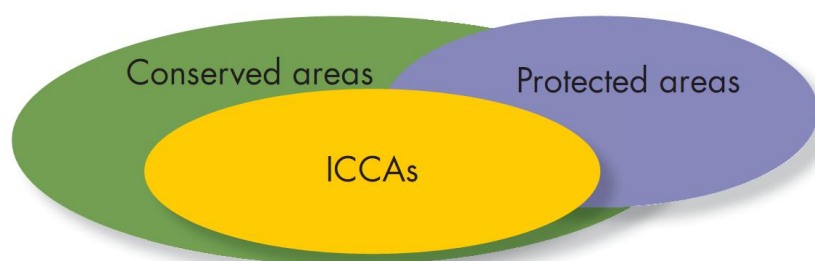
Les territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC)

Selon le Consortium APAC, les territoires et les aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales - souvent abrégés par le terme « APAC » – possèdent les trois caractéristiques essentielles suivantes (8, 9):

- Une **relation étroite et profonde** entre un peuple autochtone ou une communauté locale et un site naturel (territoire, zone ou habitat);
- Le peuple ou la communauté est le principal acteur dans la prise de décision rattachée au site et a *de facto* (et peut-être aussi *de jure*) la capacité de développer et d'appliquer les réglementations (c.-à-d. **type de gouvernance D**); et

- Les décisions et les efforts du peuple ou de la communauté conduisent à la **conservation de la biodiversité, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles** qui y sont liées, indépendamment des motivations originales ou primaires (c.-à-d., le territoire est *de facto* conservé).

Plus important, certains APAC correspondent à la définition de l'IUCN des aires protégées mais d'autres n'y correspondent pas (par exemple, la conservation n'est pas un objectif principal et explicite de la gestion). Beaucoup plus d'APAC ne correspondent pas – et ne souhaitent pas correspondre – aux obligations de la définition et à la gestion des *systèmes nationaux* d'aires protégées. Malgré cela, de nombreuses APAC ont été intégrés dans les systèmes nationaux d'aires protégées sans le consentement de peuples autochtones et communautés locales qu'y sont liés de façon coutumière. Ainsi dans le cadre du super-positionnement entre aires protégées et APAC noté dans la figure ci-en bas, il faut distinguer les superpositions volontaires de celles qui sont involontaires (imposées) (11, 12, 13).



Références

- (1) IUCN, UNEP and WWF, *World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development*, IUCN, Gland (Switzerland), 1980.
- (2) Graham, J., B. Amos and T. Plumptre, *Governance principles for protected areas in the 21st century*, a discussion paper, Institute on Governance in collaboration with Parks Canada and Canadian International Development Agency, Ottawa, 2003.
- (3) Phillips, A., "Turning ideas on their head – the new paradigm for protected areas", pages 1-28 in Jaireth, H. and D. Smyth, *Innovative Governance*, Ane Books, Delhi, 2003.
- (4) Secretariat of the Convention on Biological Diversity (SCBD), *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Area Sites and Networks*, CBD Technical Series no 15, SCBD, Montreal (Canada), 2004.
- (5) Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, M.T. Farvar, A. Kothari and Y. Renard, *Sharing Power: A Global Guide to Collaborative Management of Natural Resources*, Earthscan, London, 2004 (reprinted 2007).
- (6) Dudley, N., *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*, IUCN, Gland (Switzerland), 2008.
- (7) Lausche, B. and F. Burhenne, *Guidelines for Protected Area Legislation*, IUCN, Gland (Switzerland), 2011.

- (8) Borrini-Feyerabend, G., B. Lassen, S. Stevens, G. Martin, JC Riasco de la Peña, E. Raéz Luna and M.T. Farvar, *Bio-cultural Diversity Conserved by Indigenous Peoples & Local Communities: Examples & Analysis*, IUCN, UNDP GEF SGP, GIZ and CENESTA, Tehran, 2010 (reprinted 2012).
- (9) Kothari, A. with C. Corrigan, H. Jonas, A. Neumann, and H. Shrumm (eds.), *Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved by Indigenous Peoples And Local Communities: Global Overview and National Case Studies*, CBD Technical Series no. 64, Secretariat of the Convention on Biological Diversity, APACS Consortium, IUCN/TILCEPA, Kalpavriksh and Natural Justice, SCBD, Montreal (Canada), 2012.
- (10) Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips and T. Sandwith, *Governance of Protected Areas: From understanding to action*, Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20, IUCN, Gland (Switzerland), 2013.
- (11) Borrini-Feyerabend, G., P. Bueno, T. Hay-Edie, B. Lang, A. Rastogi and T. Sandwith A primer on governance for protected and conserved areas, Stream on Enhancing Diversity and Quality of Governance, 2014 IUCN World Parks Congress, IUCN, Gland (Switzerland), 2014.
- (12) Stevens, S., *Indigenous Peoples, National Parks and Protected Areas*, Univ. of Arizona Press, Tucson, 2014.
- (13) Borrini-Feyerabend, G. and R. Hill, "Governance for the conservation of nature", pages 169–206 in Worboys, G. L., M. Lockwood, A. Kothari, S. Feary and I. Pulsford (eds), *Protected Area Governance and Management*, ANU Press, Canberra, 2015.

Annexe 4 : Guide de questions pour le travail de groupe N°1
Partage de connaissances
et renforcement de capacités sur les APAC
Saint Louis du Sénégal -- 16-21 Octobre 2016

Lignes directrices pour le travail de groupe no. 1



Votre groupe pays est encouragé à identifier un président pour organiser son travail ainsi qu'un rapporteur pour enregistrer les résultats de la discussion sur un fichier ppt. S'il vous plaît, identifiez aussi un « artiste principal » qui sera chargé de transcrire vos idées et proposition de façon visuelle grâce à une "carte parlante" de l'APAC (voir l'explication ci-dessous) et un rendu graphique de la stratégie APAC pour votre pays. Svp, tout le monde dans le groupe devrait contribuer activement au ppt, à la carte et au rendu graphique. Vous pourriez vouloir revoir votre présentation initiale d'hier et enrichir certains de ses éléments à la lumière des présentations des autres pays et de la discussion de ce matin en séance plénière.

Trois produits sont souhaités de vous, à livrer en plénière : **une présentation power point (ppt)** fournissant des réponses aux questions ci-dessous, **une "carte parlante" des APAC dans votre pays**, et un **rendu graphique de votre stratégie en faveur des APAC**. La carte parlant APAC et le rendu graphique de la stratégie accompagneront et illustreront les réponses que vous allez projeter dans votre ppt. S'il vous plaît répondez ensemble aux questions suivantes lors de la préparation de la carte et du rendu graphique sous la direction de votre artiste en chef et selon les instructions indiquées ci-dessous :

— Quel est le nom / terme / expression locale la plus appropriée qui fait référence à "APAC" dans votre pays? S'il vous plaît, notez ce(s) nom(s) clairement dans votre ppt, dans le titre de votre carte et dans celui de la stratégie, même si vous utilisez "APAC" pour la communication avec des personnes d'autres pays / langues.

— À la lumière de toutes les discussions menées jusqu'à présent, quelle surface pensez-vous que les APAC de votre pays couvrent ? Quelle est la situation des APAC en prenant en considération les

différents types d'APAC (S'il vous plaît notez dans votre ppt les **différents types** que vous connaissez dans votre pays). Illustrez tout cela sur la carte de votre pays. Notez qu'il n'y a pas besoin de précision: vous pouvez utiliser une carte imprécise, tracée à la main. Vous pouvez aussi projeter une image de votre pays sur une feuille de papier blanc et dessiner les frontières de cette façon. Après cela, vous pouvez ajouter des couleurs différentes pour la présence de APAC comme suit:

pas de couleur = pas d'APAC aucune

couleur jaune = les APAC sont rares et / ou fonctionnent à peine

couleur orange = APAC probable et / ou dans des conditions moyennes

couleur rouge profond = APAC fréquentes et / ou fortes

— S'il vous plaît revenez sur les principales menaces aux APAC que vous avez identifiées et décrites dans votre présentation initiale. Y a-t-il quelque chose de nouveau que vous voudriez ajouter à ces menaces ? S'il vous plaît énumérer ces menaces par ordre d'importance (1 à 5, 1 étant la plus importante) et notez cela dans votre ppt. Pour chaque menace, s'il vous plaît dessinez et découpez un symbole et placez-le sur la carte à l'endroit où il est pertinent. Au besoin, vous pouvez placer sur la carte plusieurs copies du même symbole. Dessiner et découper des flèches pour relier les zones de symboles de votre carte; notez si la menace est générale et aussi valable partout; etc.

— S'il vous plaît revenez sur les principales opportunités pour les types d'APAC traditionnels et/ou nouveaux que vous avez décrits dans votre présentation initiale. S'il vous plaît énumérez ces possibilités par ordre d'importance (1 à 5, 1 étant la plus importante) et notez cela dans votre ppt. Avez-vous apporté des modifications par rapport à la réponse initiale? Si c'est le cas, s'il vous plaît notez ces modifications. Pour chaque opportunité identifiée, s'il vous plaît choisissez et découpez un symbole et placez-le sur la carte où il est le plus pertinent. Au besoin, vous pouvez placer sur la carte plusieurs copies du même symbole; Dessiner et découper les flèches pour relier les zones de symboles de votre carte; notez si l'opportunité est générale et aussi valable partout; etc.

— Dans le cadre des possibilités énumérées, quel type de reconnaissance nationale officielle des APAC vous semble souhaitable? Est-il souhaitable d'avoir une reconnaissance internationale? Quelle sorte de reconnaissance ? S'il vous plaît décrivez cela dans votre ppt, en notant aussi les problèmes possibles avec différentes formes de reconnaissance formelle. Aussi, pensez-vous que tout type de soutien externe à l'APAC est souhaitable? Par exemple tout type de soutien social, technique, financier, organisationnel, ou bien par des pairs? S'il vous plaît décrivez votre réponse dans votre ppt, notant également d'éventuels problèmes avec le soutien externe.

— Compte tenu de ce qui précède, quels sont, à votre avis, les **trois initiatives** les plus importantes et urgentes pour réaliser le potentiel des APAC dans votre pays ? Vous pouvez prendre une vue d'ensemble et examiner les initiatives aussi différentes que : un inventaire national des APAC, une campagne de communication, un travail capillaire pour renforcer l'organisation communautaire et la mise en réseau au niveau local ou national, un soutien aux collectivités qui désirent établir leurs propres systèmes de surveillance et faire respecter les règles de leurs APAC avec le soutien du système judiciaire ... ou toute autre chose qui correspond à votre cas.

— Une fois que vous avez ces trois initiatives prioritaires, s'il vous plaît placez-les dans une « stratégie APAC » cohérente pour votre pays (par exemple, identifiez un objectif global souhaitable et plusieurs objectifs intermédiaires qui doivent être réalisés pour progresser vers l'objectif global). Tout en faisant cela, ne soyez pas surpris si vous avez besoin de revoir vos trois initiatives et/ou ajouter ou soustraire quelques idées. S'il vous plaît demandez aux artistes dans votre groupe de préparer un rendu graphique de votre stratégie APAC sur la feuille de papier séparée. Pour cela, vous pouvez écrire et/ou dessiner et découper le but et les objectifs stratégiques sur les cartes de couleur et les placer avec du ruban adhésif sur la feuille, en ajoutant des flèches et d'autres éléments esthétiques comme vous le voyez approprié.

S'il vous plaît préparez-vous à offrir vos résultats en séance plénière avec l'aide à la fois du ppt, de la carte, et du rendu graphique dans une présentation qui devrait durer environ 15 minutes. S'il vous plaît soyez prêts également à offrir des commentaires et des contributions aux stratégies APAC d'autres pays.

Merci beaucoup pour votre travail !

Annexe 5 : Guide de questions pour le travail de groupe N°2
Partage de connaissances et renforcement de capacités
sur les APAC– Saint Louis du Sénégal, Octobre 2016



Lignes directrices pour le travail de groupe no. 2

Comme dans le premier cas, chaque groupe pays est encouragé à identifier un président pour organiser le travail, un rapporteur pour enregistrer les résultats de la discussion sur un fichier ppt et aussi un « artiste principal »... même si tout le monde dans le groupe est censé contribuer activement aux travaux. Il est souhaité que vous livrez deux produits à la plénière: une présentation power point (ppt) décrivant un plan d'action APAC pour mettre en œuvre votre stratégie pays et un rendu graphique de votre plan d'action APAC. Le rendu graphique de votre plan d'action APAC accompagnera et illustrera votre ppt. Il y a trois étapes dans votre exercice:

- 1- À la lumière de toutes les discussions à ce jour et l'apprentissage au cours de la visite sur le terrain, revisitez votre stratégie APAC et décidez qui doit faire quoi, avec quels moyens et pour atteindre quel objectif stratégique parmi ceux que vous avez identifiés. Vous voudrez peut-être remplir un tableau dans votre ppt avec une ligne pour chaque composant du plan que vous jugez nécessaire pour atteindre votre objectif général (voir un exemple fictif ci-dessous):

EXEMPLE FICTIF

<i>Objectif stratégique (s)</i>	<i>Quand et pour combien de temps?</i>	<i>Qui précisément?</i>	<i>Fait quoi?</i>	<i>Avec quels moyens?</i>
Meilleure connaissance et appréciation des APAC dans le pays	Juillet 2017- Décembre 2017	L'équipe de communication au sein du ministère de l'Environnement, en étroite coopération avec l'organisation de la société civile XXX	Campagne de communication nationale sur les APAC	Financement du FEM au gouvernement dans le cadre des initiatives pour améliorer la gouvernance des aires protégées vers les Objectif d'Aichi
Reconnaissance juridique et politique de plusieurs	Janvier 2017- Décembre 2019	La fédération nationale des peuples autochtones, les représentants	Accord interne et plaidoyer auprès des législateurs pour promouvoir une	initiative SGP FEM élaborée et présentée par l'organisation de la société civile YYY

valeurs des APAC		nationaux des communautés paysannes + des petits pêcheurs - avec la facilitation de l'organisation de la société civile YYY	révision de la politique nationale pertinente	
Plus d'auto-conscience et de force pour les communautés qui gouvernent et gèrent les APAC	Janvier 2017- Décembre 2018	La fédération nationale des peuples autochtones + les représentants des communautés paysannes + les représentants des petits pêcheurs (séparément)	Liste des APAC du pays, meilleure auto-conscience, renforcement de capacités, documentation, communication, etc.	Au moins trois initiatives FEM SGP développés et présentés séparément par les peuples autochtones, les communautés paysannes et les petits pêcheurs et leurs partenaires
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.
.....				

- 2- À la lumière de votre plan d'action national, veuillez s'il vous plaît réviser votre carte parlante APAC et le rendu graphique de votre stratégie et les modifier ou simplifier en ajoutant des éléments graphiques et / ou des nouvelles sections pour illustrer ce que vous allez vraiment faire pour mettre en œuvre une stratégie cohérente pour les APAC dans votre pays. Pour cela, vous pouvez dessiner et découper les symboles des différents acteurs clés sur les cartes de couleur, ajouter des dessins pour illustrer leurs activités prévues et de les organiser avec du ruban adhésif sur une feuille de papier, en ajoutant des flèches et d'autres éléments esthétiques comme vous le voyez approprié. Vous pouvez réellement vouloir combiner le rendu graphique de votre plan d'action avec le rendu graphique de la stratégie et la carte parlante dans une séquence logique / arrangement global.
- 3- Si vous avez aussi identifié des objectifs stratégiques pour les APAC qui semblent pouvoir mieux se traiter au niveau régional en Afrique de l'Ouest ou francophone en général (par exemple, le renforcement des capacités pour les APAC), s'il vous plaît listez ces objectifs et notez qui pourrait prendre des mesures pour qu'ils soient satisfaits.
- 4- Enfin, s'il vous plaît revenez sur ce que vous avez appris sur la situation des APAC dans les autres pays de la région. Avez-vous des conseils stratégiques aux autres pays de la région qui souhaitent réaliser le potentiel de leur APAC? Par exemple, qu'est-ce qui vous semble le mieux fonctionner pour protéger les APAC? Pour identifier les APAC qui "dorment" ou celles qui sont potentielles et les aider à se revitaliser, se restaurer ou se développer elles-mêmes? Avez-vous des conseils juridiques et politiques sur les moyens de reconnaître et soutenir les APAC que vous êtes prêts à partager? Pensez aux meilleurs conseils à donner à chaque autre équipe pays...

Merci beaucoup de votre travail !